



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 23 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydemé se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 29 mars 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydemé.

✓ Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre, LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Régis GAY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI, Pierre THIL.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : 2

Mesdames, Messieurs Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES, Salvatore COSCARELLA est représenté par Monsieur Kurt SCHIRLE.

✓ Excusés : 13

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Durkut CAN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Bernard PETRY.

✓ Excusés ayant donné procuration : 8

Mesdames, Messieurs Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Marc SENE a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Monsieur Etienne HOFFERT, Simone RAMSAIER a donné procuration à Monsieur André DUPPRE, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI.

✓ Absent : 1

Monsieur Roland GLODEN.

01. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES ELUS

VU les articles L. 5211-1 et L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur proposé par le Président ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'adopter le règlement intérieur des élus annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 29 mars 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...1.4.AVR.2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ..1.4.AVR.2021.....

